

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	<b>Mesure de protection du P-2 en cas d'intempéries</b>	 WEESURE <small>Protection</small>
<b>Emetteur :</b> JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	<b>Destinataire :</b> PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : <b>17/07/2015</b>
<b>Page 1/1</b>	<b>P – 4.07</b>	Date de mise à jour : <b>14/03/2024</b>

## 1. Généralité :

- En cas de fortes pluies, il existe un risque d'inondation du niveau -2 de la carte "P" de la Cité de la musique et donc un danger pour les installations sensibles (autocommutateur, serveurs informatiques, etc..).
- Il conviendra donc, **en cas de précipitations importantes ou d'alerte orange ou rouge émise par météo France**, de mettre en place les mesures de protection suivantes :
  - Installation d'une pompe de refoulement à l'emplacement prévu à cet effet, avec branchement des tuyaux de refoulement afin d'évacuer l'eau au niveau supérieur (par l'issue de secours PP 340).
- Matériels nécessaire :
  - Pompe de refoulement « DG Blue Pro ».
  - Dévidoir avec tuyaux de 45 mm.
  - Prolongateur électrique.
- Effectuer des rondes régulièrement au P-2.
- **En heures ouvrées** et en cas d'inondation aviser immédiatement :
  - Le responsable sécurité sûreté en heures ouvrées.
  - Les agents « ENGIE SOLUTIONS » présent sur le site.
- **En heures non ouvrées** et en cas d'inondation aviser immédiatement :
  - L'astreinte sécurité sûreté en heures non ouvrées.
  - Les agents « ENGIE SOLUTIONS » présent sur site ou sur le site Philharmonie de Paris.
  - L'astreinte « ENGIE SOLUTIONS » si aucun agent n'est présent.
- Astreinte « ENGIE SOLUTIONS » : **08.11.20.20.14**
- Numéro d'installation : **50 21 43 60 02**
- Notifier toutes ces actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Autre** ».
- Vérifier l'ensemble du matériel 01 fois par an (01 samedi de juillet) et notifier cette action sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Activité courante – Autre** ».